REP des huiles et lubrifiants : la filière se renforce, le périmètre évolue

1 novembre 2026



Une filière solide qui s’adapte

Au cœur de la REP, les producteurs de lubrifiants évoluent sur un marché en recomposition mais relativement stable. Avec 432 767 tonnes déclarées en 2025, soit près de 96 % du global national estimé, l’éco-organisme poursuit son travail auprès des metteurs en marché. S’engageant dans une trajectoire à la baisse, l’éco-contribution est passée à 67 €/tonne l’année dernière et à 50 €/tonne en 2026. *« Ce niveau se rapproche de celui de la TGAP avant la mise en place de la REP, alors même qu’à l’époque les professionnels finançaient eux-mêmes l’enlèvement de leurs déchets »* explique André Zaffiro, Directeur général de Cyclevia. Cette baisse traduit l’équilibre recherché : préserver les moyens d’action de l’éco-organisme tout en ajustant le barème au plus juste pour ses adhérents. En 2025 et 2026, d’autres leviers ont été activés par Cyclevia pour renforcer sa capacité de pilotage et fiabiliser ses données, comme la relance des non-contributeurs ou une étude sur le gisement particulièrement structurante pour les objectifs de la filière.

La collecte au-delà des objectifs mais toujours perfectible

En 2025, Cyclevia a poursuivi son action pour améliorer la collecte de l’huile usagée et mieux répondre aux réalités du terrain. Résultat : le taux de collecte s’établit à 57,3 %, un niveau toujours supérieur à l’objectif réglementaire de 53 %. Si la collecte est plutôt efficiente auprès des professionnels, c’est plus compliqué pour les particuliers. Pour tenter de mieux répondre à leur besoin, une expérimentation a été menée sur le terrain avec les enseignes du groupe Mobivia

(Norauto, Carter-Cash et Midas). Elle a permis de recueillir en six mois 56 tonnes d'huile usagée et 6,4 tonnes d'emballages souillés. Les enseignes n'ont pas souhaité prolonger l'expérience, freinées par le poids logistique pour leurs équipes, mais l'éco-organisme en retient le mode d'emploi, qui ne manquera pas d'évoluer afin de construire dans l'avenir des dispositifs plus adaptés aux usagers comme à ses partenaires.

Transformer le déchet en ressource : une priorité

Les résultats de la filière s'apprécient aussi en matière de recyclage. L'année passée, 229 000 tonnes nettes d'huile usagée ont été livrées en centres de traitement, pour un taux de régénération et de recyclage de 86,6 %, donc au-delà de l'objectif de 83 %. Derrière ce chiffre, la mobilisation des collecteurs-regroupeurs, encadrés et orientés par l'éco-organisme, a été déterminante. Cyclevia poursuit par ailleurs ses actions pour installer durablement la régénération comme débouché prioritaire. L'appel à projets en cours, doté d'environ 11 millions d'euros et destiné à l'implantation d'une usine capable de produire en France des huiles régénérées de très haute qualité, a été prolongé jusqu'en 2027. *« C'est un enjeu de qualité mais aussi de souveraineté industrielle »*, pose André Zaffiro.

Dans les territoires d'Outre-mer, toute l'huile collectée est quant à elle rapatriée en Métropole, faute de solution locale de traitement adaptée aux petits volumes. L'éco-organisme tente d'y remédier, en s'inspirant aussi de l'étranger. *« Une technologie Costa-Ricaine est à l'étude et pourrait représenter une solution très concrète pour nos gisements éloignés et isolés. En tant qu'éco-organisme notre mission est aussi d'aller là où les autres ne vont pas »,* explique André Zaffiro.

Évolution vers un modèle plus opérationnel

Depuis 2025, l'éco-organisme fonctionne en REP mixte. À son rôle de financeur s'additionne désormais une fonction opérationnelle. *« Un changement d'échelle qui répond à une obligation, mais qui enrichit surtout le fonctionnement du marché, en ajoutant une nouvelle solution au bénéfice des détenteurs et plus globalement de toute la filière »,* précise Nikola Dizdar, pilote du projet au sein de l'éco-organisme. Concrètement, avec le lancement de *Ma collecte* en avril l'année dernière, les professionnels et collectivités peuvent faire appel à l'éco-organisme. Il organise pour eux la gestion de leur déchet, de sa collecte à son recyclage, en partenariat avec des opérateurs sélectionnés par ses soins. *« Cette solution permet à Cyclevia de renforcer son pilotage et sa maîtrise des flux, tout en garantissant un service gratuit et homogène sur l'ensemble du territoire, y compris pour des gisements moins accessibles ou rentables »* complète André Zaffiro.

Élargissement aux emballages : c'est acté

Autre évolution, l'intégration des emballages de lubrifiant au périmètre de responsabilité de Cyclevia. Après le décret de novembre 2025 qui en avait acté le principe, cette évolution structurante franchit une nouvelle étape. Le complément au cahier des charges de la filière, signé par le ministère chargé de la Transition écologique, a été publié au Journal officiel le 24 juillet dernier. À compter de cette date, l'éco-organisme dispose de quatre mois pour déposer sa demande complémentaire d'agrément

et préparer la prise en charge effective de ces flux à compter du 1er janvier 2027.

Contenu proposé par CYCLEVIA